



Ouverture par Monsieur Alain MAROT Président de l'UGECAM Ile de France

Monsieur le Président de l'UGECAM Ile de France accueille les participants, les intervenants et les remercie pour leur présence. Il introduit le débat sur le rôle de l'Assurance Maladie, trop connue pour ses retards et met l'accent sur l'opportunité donnée par cette table ronde de souligner l'offre de soins de qualité assurée par les Caisses d'Assurance Maladie et plus particulièrement les UGECAM.

L'accent est mis sur la prise en charge du handicap et sur le rôle des UGECAM dans ce domaine. En effet, toute société doit se soucier de la protection des personnes les plus en difficulté, en particulier des handicapés. L'Assurance Maladie a joué un rôle précurseur, tant dans le domaine des dispositifs législatifs et réglementaires relatifs à la réadaptation fonctionnelle et au reclassement professionnel, que par les initiatives, les conseils en matière d'actions sanitaires et sociales, notamment la création d'établissements de soins de suite et de réadaptation par les Caisses Primaires et Régionales, établissements aujourd'hui gérés par les UGECAM.

Tout le réseau de l'Assurance Maladie est engagé dans l'action en faveur des handicapés, dans les domaines de la prévention, du traitement, de la réinsertion, de l'offre d'appareillages et d'aides techniques.

L'UGECAMIF représente environ 8 % des lits d'hospitalisation de la région Ile de France, certains de ses établissements, dotés d'équipements des plus modernes (traitement des grands brûlés, pathologie médullaire), se situant à la pointe du progrès et de la recherche.

Il convient de souligner l'investissement des responsables techniques et médicaux en faveur des handicapés, en dehors du seul cadre professionnel, dans des associations telles que Handisport par exemple.

Ce décloisonnement montre que la prise en charge des handicapés mérite une approche globale, médicale et paramédicale, sociale et culturelle.